



Date : Le 8 octobre 2010

Objet : Communiqué

**LES MRC DE LAJEMMERAIS, DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET DE ROUVILLE
CHOISISSENT LEUR CANDIDAT ET FRANCHISSENT UN PAS IMPORTANT POUR
UNE VALORISATION RESPONSABLE DES MATIÈRES ORGANIQUES
PUTRESCIBLES**

COURONNE SUD DE MONTRÉAL, le 8 octobre 2010 – Les préfets des MRC de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville annoncent que la firme Biogaz EG a été retenue pour la création d'une société d'économie mixte (SEM), dans le cadre de la mise en œuvre d'un centre de traitement intégré des matières organiques putrescibles par procédé de biométhanisation.

«Nous sommes heureux de débiter les négociations avec Biogaz EG et de travailler conjointement à la réussite de ce projet innovateur. Cette étape constitue la pierre angulaire d'un grand projet qui permettra, non seulement, d'assurer une gestion responsable de nos matières organiques putrescibles, mais qui nous profitera ainsi qu'aux générations futures», a déclaré Mme Suzanne Roy, préfet de la MRC de Lajemmerais et porte-parole du projet. «En utilisant le procédé de biométhanisation, nous transformerons les matières organiques en biogaz, une énergie verte qui remplacera le carburant fossile, ainsi qu'en un fertilisant de qualité pour alimenter notre secteur agricole et répondre aux besoins des citoyens de nos 27 municipalités», a précisé Mme Roy.

Le 21 juin dernier, conformément à la Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal, les trois MRC ont procédé à un appel de candidatures public dans le but de choisir un partenaire issu du secteur privé pour agir à titre de cofondateur de la SEM. «Nous recherchons un partenaire d'affaires solide qui fournirait à la fois une expertise en gestion de projets environnementaux responsables et qui appuierait les

trois MRC dans les opérations du futur centre. L'analyse des candidatures, pour approbation par les trois MRC, a été réalisée par un comité de sélection. Les MRC ont donc été en mesure de faire un choix éclairé quant au partenaire, » a déclaré M. Gilles Plante, préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

«Nous devons regrouper 27 municipalités sans aucune autre obligation que leur propre volonté à s'entendre sous un même chapeau et ce, pour nous assurer qu'enfin nous puissions proposer une gestion responsable de nos matières organiques putrescibles. Une importante étape vient d'être franchie», a, pour sa part, déclaré M. Michel Picotte, préfet de la MRC de Rouville.

La période de négociations avec Biogaz EG durera quelques mois, jusqu'à ce que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) donne son aval à la création de la SEM. «Nous souhaitons tous obtenir une réponse du MAMROT le plus rapidement possible afin d'officialiser la SEM et passer à l'étape suivante qui est celle de finaliser notre choix technologique», a ajouté Mme Suzanne Roy.

Les préfets ont eu l'opportunité de confirmer les avantages économiques et environnementaux d'installations similaires en Suède. Au Québec, ce projet s'inscrit dans une démarche gouvernementale, présentée en novembre 2009, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qui souhaite ultimement bannir l'enfouissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020. Rappelons également que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est dotée d'une stratégie audacieuse pour une gestion plus efficace et durable des matières putrescibles en adoptant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR).

Nous invitons les citoyens à venir s'informer et s'exprimer sur Facebook, site sur lequel ils pourront nous faire part de leurs commentaires et également s'informer sur la biométhanisation. « L'objectif est de mieux informer la population sur les nombreux

avantages environnementaux, économiques, et sociaux de la biométhanisation et d'être à l'écoute des citoyens.», de conclure Madame Suzanne Roy. Le communiqué est disponible sur le site Internet de chacune des MRC.

Biogaz EG

Biogaz EG est une entreprise privée qui a été mise en place pour devenir cofondatrice d'une société d'économie mixte (SEM) avec les MRC de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville. Elle est issue d'une association entre Éthanol Greenfield, chef de file canadien dans le domaine de la production de biocarburants, et le Groupe Valorrr, chef de file québécois en valorisation de matières résiduelles organiques. Le Groupe Valorrr est notamment impliqué dans la première SEM constituée au Québec avec les villes et MRC de Rivière-du-Loup pour la mise en œuvre du premier projet de valorisation des résidus de la 3^e voie par biométhanisation.

La biométhanisation

La biométhanisation, ou digestion anaérobie, est un procédé de dégradation de la matière organique par fermentation en bâtiment hermétique en absence d'oxygène. C'est un procédé naturel qui transforme les matières putrescibles en biogaz – qui peut être utilisé comme substitut au combustible fossile - et en résidu solide, le digestat – qui peut être composté.

Société d'économie mixte

La SEM est une société dans laquelle des capitaux privés sont associés à des capitaux publics, en vue de gérer une activité d'intérêt général. Contrairement à un partenariat public-privé, la loi prévoit que, dans le cas d'une SEM, l'actionnaire municipal doit demeurer majoritaire.

En 1997, l'Assemblée nationale a adopté une loi afin d'encadrer la création des sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal.

Le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Le 16 novembre 2009, le MDDEP dévoilait son *Plan d'action 2010-2015 relatif au projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles* qui représente un nouveau cadre de gestion des matières résiduelles. Le plan d'action propose une série de mesures qui favorisent l'émergence d'une économie verte basée sur un développement économique respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens. Il s'agit d'une nouvelle vision selon laquelle les matières résiduelles sont des ressources qu'il faut exploiter.

Parmi les objectifs de gestion des matières organiques putrescibles, notons :

- Revaloriser 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2015
- Bannir ces matières de l'enfouissement d'ici 2020

Les trois MRC

Les MRC de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville font partie du secteur est de la Couronne Sud de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Elles incluent 27 municipalités et représentent 39% de la population totale de la Couronne Sud avec plus de 208 000 habitants et 78 560 unités d'occupation.

Le communiqué est disponible sur le site Internet de chacune des MRC.

Pour plus d'information sur la biométhanisation, rendez-vous sur Facebook, à l'adresse www.facebook.com et recherchez *Biométhanisation parlons-en* :

RENSEIGNEMENTS :

Nadine Lasalle

Agent de communication

MRC de Lajemmerais

Téléphone : (450) 583-3303, poste 236